



FICHE MEMO N°6

Contactez-nous

☎ 01 49 09 22 00

✉ sy@cegedim.com

🌐 www.sybycegedim.com

Qu'est-ce qu'une signature électronique ?

La signature électronique est un **procédé fiable de scellement d'un fichier** (permettant de garantir son **intégrité**) basé sur l'utilisation de certificats. Elle permet **d'identifier chaque personne** (personne physique) ou **l'organisme** (personne morale) qui a apposé sa signature.



Que dit la réglementation ?

LE RÈGLEMENT « eIDAS » n°910/2014 du 23 juillet 2014, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016, définit les modalités sur l'**identification électronique** et les **services de confiance** pour les **transactions électroniques** au sein du marché intérieur, marché unique numérique.



Il existe 3 niveaux de signature électronique. Chaque niveau doit réunir des conditions :

1

Signature électronique simple :

- Identification du signataire (via un faisceau de preuves) et génération à la volée d'un certificat au nom du signataire
- Garantie de l'intégrité du document dans le temps
- Constitution d'un chemin de preuves, conservé dans un CFE (coffre-fort électronique)

2

Signature électronique avancée :

- Conditions de la signature électronique simple
- Génération d'un certificat avancé suite à la vérification en ligne de la pièce d'identité du signataire

3

Signature électronique qualifiée :

- Conditions de la signature électronique simple
- Utilisation d'un certificat qualifié stocké sur un support cryptographique (carte à puce ou clé USB)
- Un certificat qualifié est généré par un Prestataire de Service de Confiance Qualifié et il est remis à son titulaire en face à face suite à la vérification de l'identité du titulaire



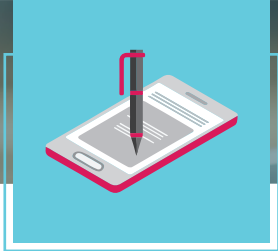
Ce qu'il faut savoir aussi du règlement eIDAS :

- La recevabilité d'une signature électronique comme preuve en justice ne peut être refusée au seul motif que cette signature se présente sous une forme électronique ou qu'elle ne satisfait pas aux exigences de la signature électronique qualifiée. La charge de la preuve incombe donc au prestataire de service de signature électronique.
- L'effet juridique d'une signature électronique qualifiée est équivalent à celui d'une signature manuscrite.
- Une signature électronique qualifiée qui repose sur un certificat qualifié délivré dans un État membre est reconnue en tant que signature électronique qualifiée dans tous les autres États membres.



Que doit garantir une solution conforme aux exigences du règlement eIDAS ?

- Un procédé de signature conforme aux recommandations PADES LTA Level.
- L'utilisation de certificats qualifiés, ou générés « à la volée », - avancés ou simples - tous provenant d'un Prestataire de Service de Confiance Qualifié.
- La datation et horodatage conforme à la RFC 3161 (par utilisation d'un serveur de temps).
- L'archivage des documents signés et téléchargés par les signataires dans un coffre-fort électronique (ISO 14641-1) ainsi que la piste d'audit (fichier de preuves).



Qu'est-ce qu'une signature électronique ?



Et comment ça marche ?



Comment mettre en place la signature électronique ? 2 options possibles :

1

L'API : Des fonctionnalités de signature électronique intégrées aux outils de l'entreprise.

2

Le portail : Une plateforme de signature électronique paramétrable aux couleurs de l'entreprise et qui permet de définir les workflows de validation. 2 solutions sont possibles avec le portail :

- **Le publiposteur :** permet de faire signer les documents pour les envois en masse
- **L'e-parapheur :**
 - **Simple :** Le document à faire signer est téléchargeable sur la plateforme
 - **Métier :** Une bibliothèque de documents est directement disponible sur la plateforme



Comment digitaliser les processus métiers grâce à la signature électronique ?

EN DEFINISSANT
les workflows de validation

EN ARCHIVANT
les preuves dans un coffre-fort électronique

EN COLLECTANT
les signatures

EN PARTAGEANT
les documents via un module de GED

Quels processus peut-on digitaliser ? ...

Processus RH : de la lettre d'engagement à la signature du contrat de travail

Processus administratifs : envoi recommandé électronique, Signature des mandats

Processus achat / vente : contrat, commande, mandat de vente, location, gestion, baux, intention d'achat, compromis, factures, télévente / souscription en ligne

Processus juridiques : NDA, contrats, avenants

... Tous les processus de validation associés à un circuit de documents, quel que soit le secteur d'activité.

Contactez-nous

☎ 01 49 09 22 00

✉ sy@cegedim.com

🌐 www.sybycegedim.com